

## Commune de PLASSAC-ROUFFIAC

### COMPTE-RENDU

#### SÉANCE DU MARDI 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi sept avril à 20h

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Serge DAVID, Maire, en présence de la trésorière %Madame BUTAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2021

Présents : Messieurs DAVID Serge, MAGNIER Daniel, LAGARDE Fabien, AUDOIN Damien, LAPOUGE Alain, COTTREAU Pascal, Mesdames AURIAU Marie-Odile, LAURAIN Delphine, ARNAUD Isabelle

Pouvoirs : M.GAURIEAU Julien pouvoir à M. Serge DAVID, et Mme LE TURDU Marie-Christine pouvoir à M. Serge DAVID.

Madame Marie-Odile AURIAU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h en et rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- Vote des taux d'imposition 2021
- Vote du budget 2021
- Questions et infos diverses

#### I – Taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal, lecture faite, après en avoir délibéré, par vote à main levée,

#### DÉCIDE :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de maintenir pour l'année 2021 les taux en vigueur, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 39.39 % (16.50 % taux communal + 22.89 % taux départemental)

Taxe foncière (non bâti) : 33,16 %,

- de charger Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Le Conseil Municipal approuve cette décision 9 pour et une abstention.

Madame BUTAUD nous rappelle la suppression de la taxe d'habitation en 2023 mais nous signale que la taxe d'habitation sera maintenue pour les résidences secondaires et les logements vacants, ce qui peut être un plus de revenu ^pour la commune.

## **II – Vote du budget 2021**

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le budget et la commune pour l'exercice 2021.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section fonctionnement</b>	436 970.73 €	436 970.73 €
<b>Section investissement</b>	347 447.26 €	347 447.26 €

Les opérations d'investissement seront notées par opération afin de définir les projets principaux dont nous avons les devis.

Création d'une plate-forme pour les végétaux : 40 000 €  
Toiture de la Salle des fêtes et autres travaux : 30 000 €  
Création d'un columbarium à Plassac : 5 200 €  
Changement des fenêtres de la mairie : 10 000 €  
Réfection des allées du cimetière de Plassac : 11 000 €  
Réfection voirie : 50 000 €  
Réfection du bourg de Rouffiac : 15 000 €  
Bâches à incendie 2021 : 26 000 €  
Achat d'un véhicule : 34 850 €

Madame BUTAUD rappelle les dotations de l'Etat qui nous seront versées dans le courant 2021.

Elle nous fait part des changements concernant la gestion financière de la commune qui passera de M14 à M57.

La FCTVA sera automatisée en 2022/2023.

### **Résolution :**

- Le Conseil Municipal, lecture faite, après en avoir délibéré, par vote à main levée,

approuve le budget de la commune pour l'exercice 2021.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2021.
- Radiation de l'association SIVOS, le partage de la trésorerie se fera équitablement entre Voulgézac et Plassac
- Délibération d'ester en justice pour la commune :  
Monsieur le Maire explique le besoin urgent de cette délibération afin d'avoir le pouvoir de la commune pour défendre les intérêts de celle-ci et de pouvoir désigner un avocat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H30.